

conjoncture

05

TOURISME

4^{ème} trimestre 2015

HÔTELLERIE FAMILIALE

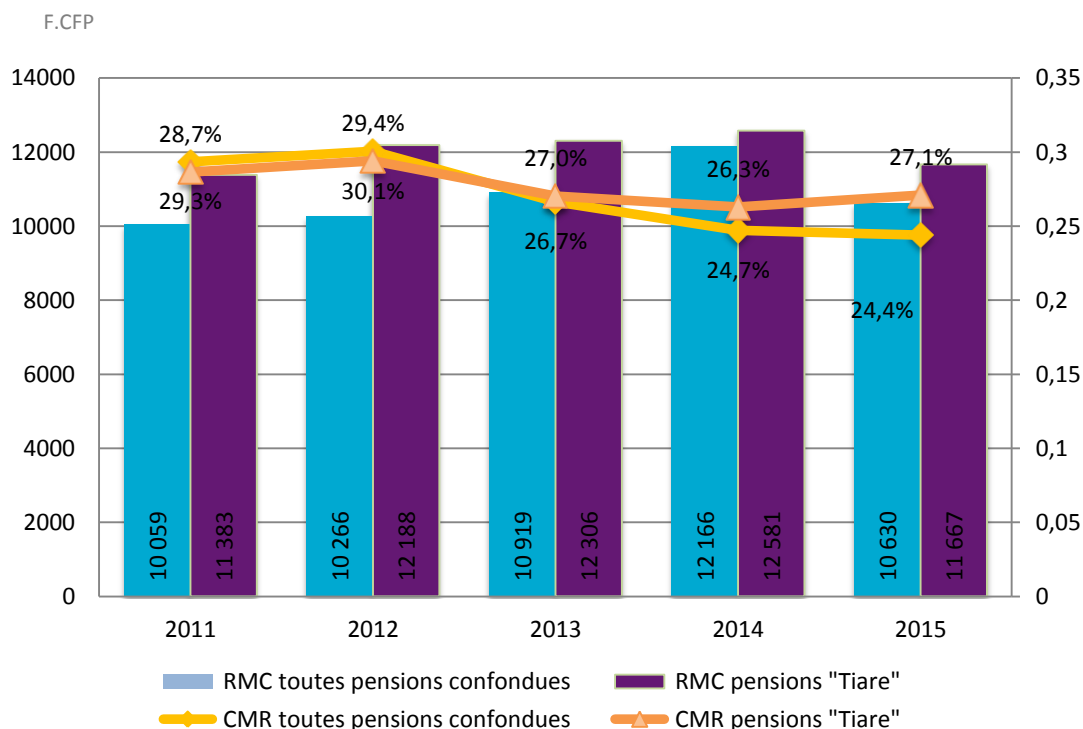
Au quatrième trimestre 2015, le coefficient moyen de remplissage (CMR) des pensions de familles est en hausse de 1,3 point à 24,9 % par rapport au même trimestre de l'année 2014.

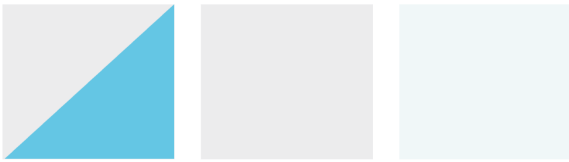
Cette hausse s'explique par un accroissement du taux d'occupation de 1,3 point dans les Iles de la Société. Le revenu moyen par chambre louée (RMC) baisse légèrement à 10 850 F.CFP et le revenu moyen par chambre disponible (RevPar) se stabilise à 2 701 F.CFP.

La clientèle étrangère reste majoritaire et représente 60 % des nuitées vendues.

Les établissements classés se remplissent mieux que les établissements non classés : le coefficient moyen de remplissage des premiers est de 31,8 %, soit 14,5 points plus élevé que celui des seconds à 17,3 %.

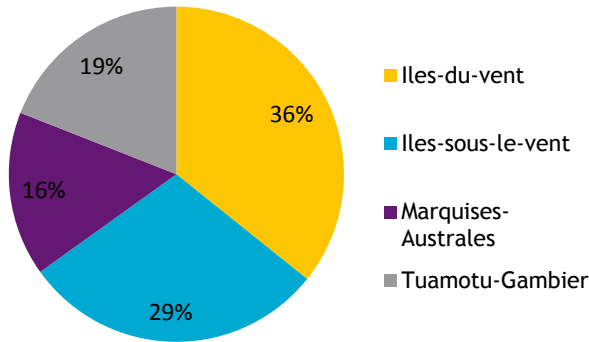
INDICATEURS DE GESTION DU TRIMESTRE EN CUMUL



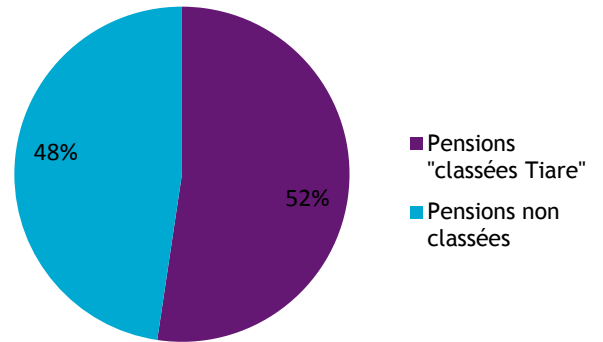


NOMBRE TOTAL DE PENSIONS ENQUETÉES : 114

RÉPARTITION DES CHAMBRES OFFERTES PAR ARCHIPEL

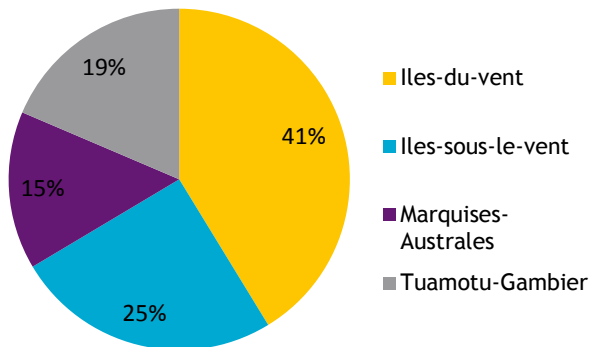


RÉPARTITION DES CHAMBRES OFFERTES PAR CLASSE

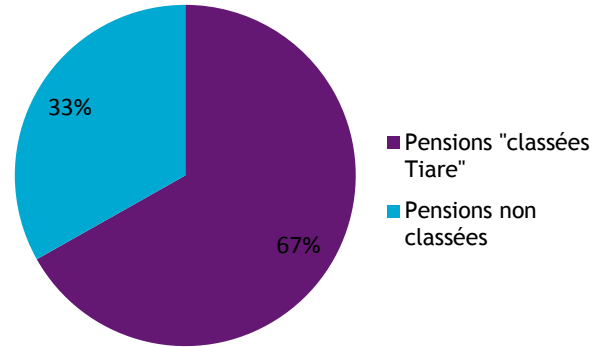


Source: ISPF - Enquête de Fréquentation dans la Petite Hôtellerie Familiale (EFPFH)

RÉPARTITION DES CHAMBRES VENDUES PAR ARCHIPEL

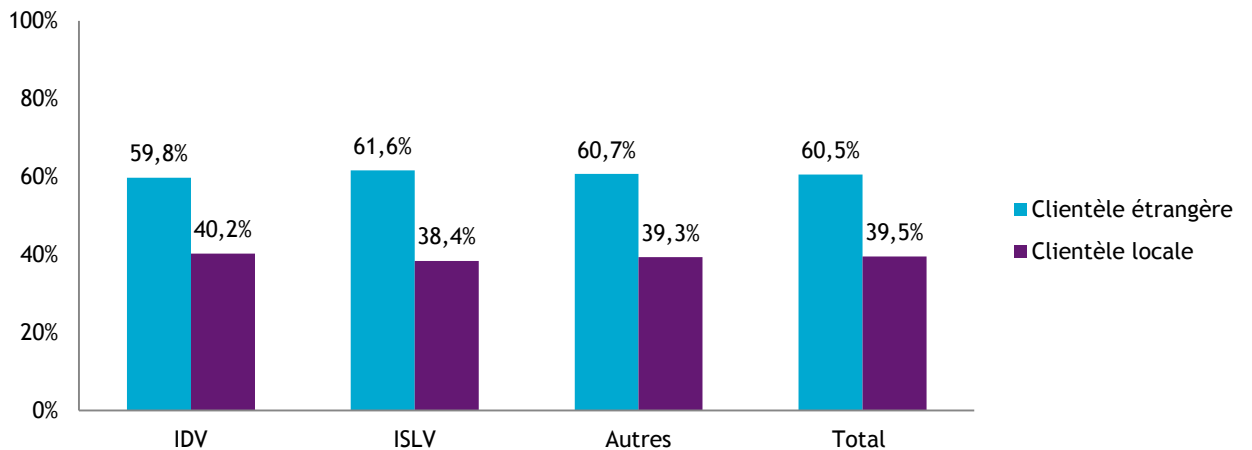


RÉPARTITION DES CHAMBRES VENDUES PAR CLASSE



Source: ISPF - Enquête de Fréquentation dans la Petite Hôtellerie Familiale (EFPFH)

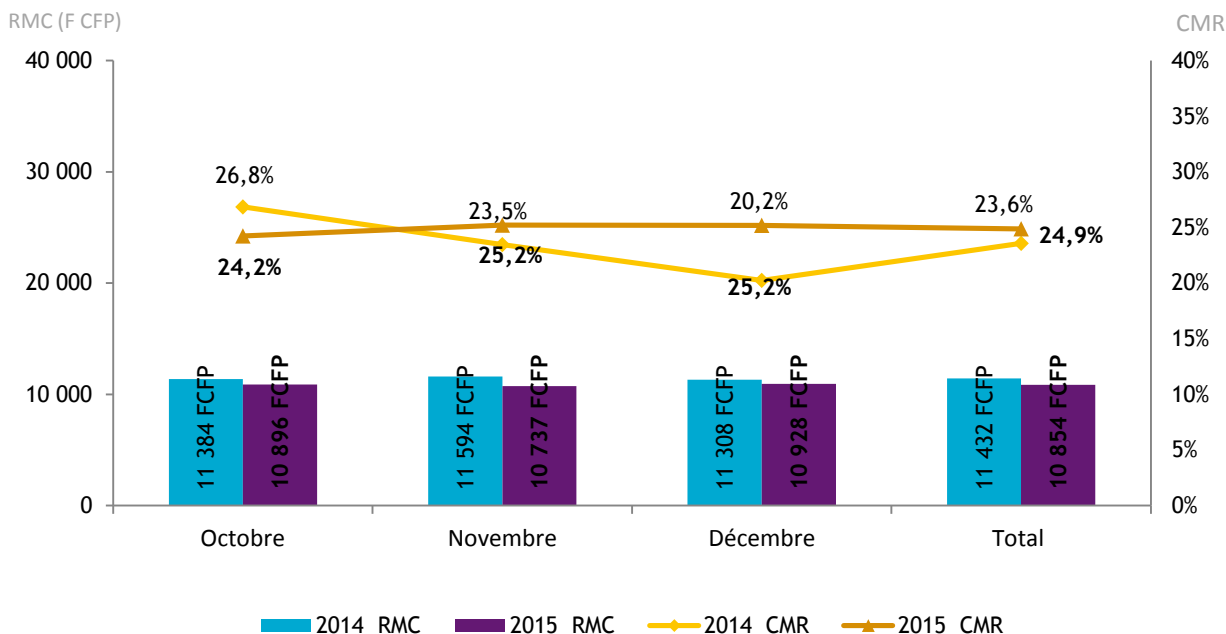
RÉPARTITION DES CHAMBRES VENDUES PAR TYPE DE CLIENTÈLE



Source: ISPF - Enquête de Fréquentation dans la Petite Hôtellerie Familiale (EFPFH)

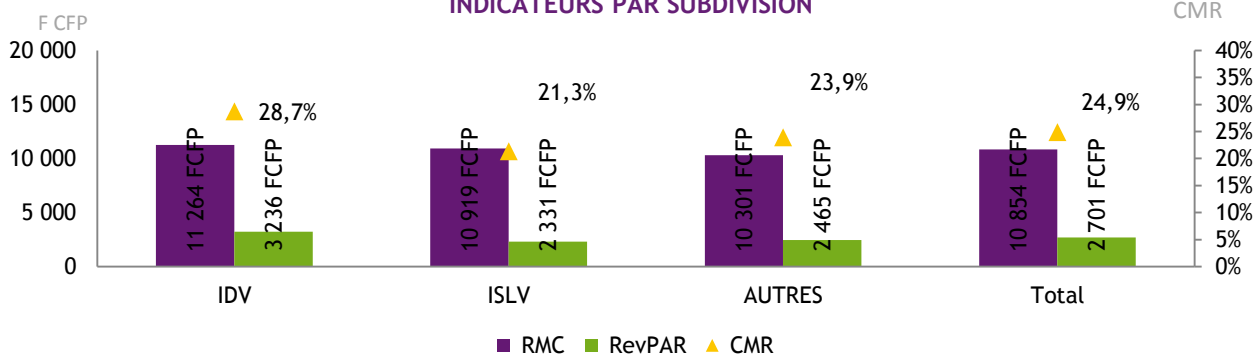
INDICATEURS DE GESTION DU TRIMESTRE : TOUTES PENSIONS CONFONDUES

Revenu moyen par chambre louée : 10 854 FCFP
 Revenu moyen par chambre disponible : 2 701 FCFP
 Coefficient moyen de remplissage : 24,9%



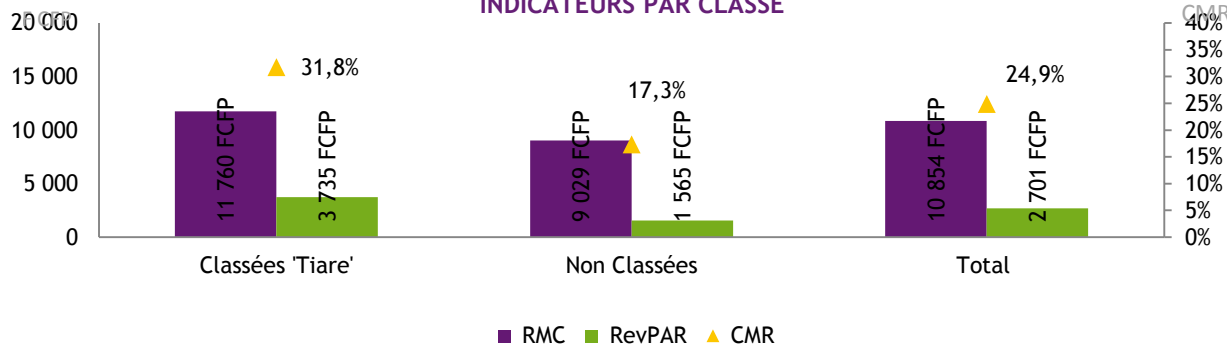
Source: ISPF - Enquête de Fréquentation dans la Petite Hôtellerie Familiale (EFPFH)

INDICATEURS PAR SUBDIVISION



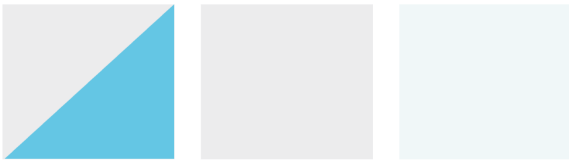
Source: ISPF - Enquête de Fréquentation dans la Petite Hôtellerie Familiale (EFPFH)

INDICATEURS PAR CLASSE



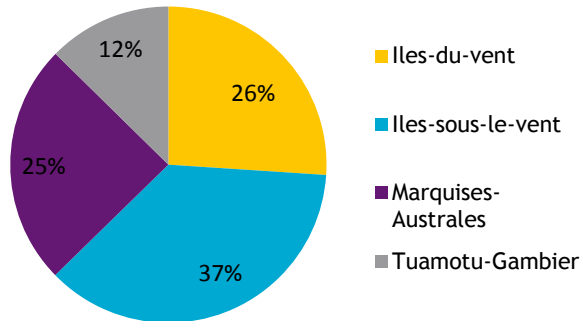
Source: ISPF - Enquête de Fréquentation dans la Petite Hôtellerie Familiale (EFPFH)



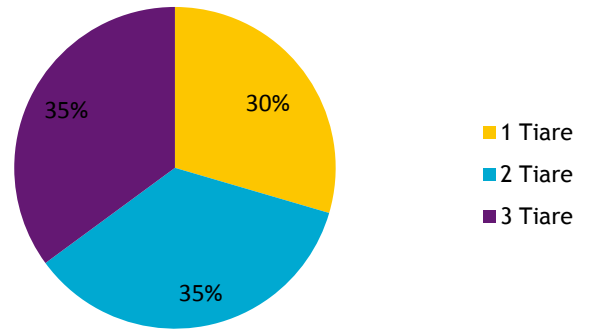


NOMBRE DE PENSIONS "CLASSÉES TIARE" ENQUETÉES : 78

RÉPARTITION DES CHAMBRES OFFERTES PAR ARCHIPEL

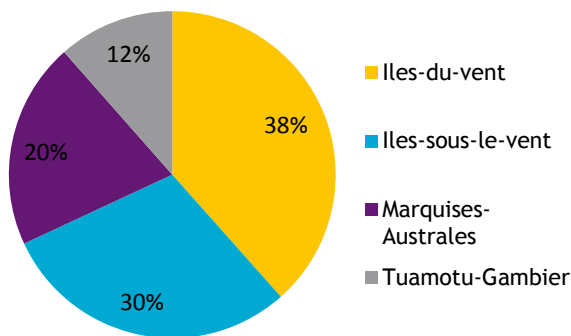


RÉPARTITION DES CHAMBRES OFFERTES PAR CLASSEMENT TIARE

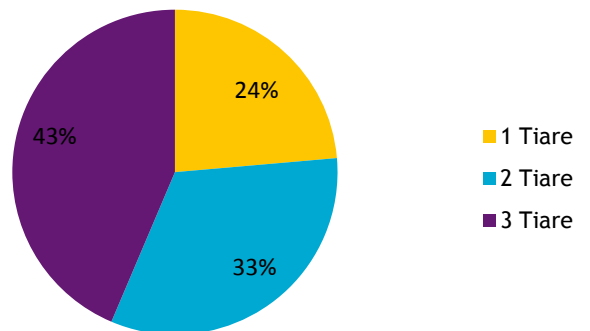


Source: ISPF - Enquête de Fréquentation dans la Petite Hôtellerie Familiale (EFPFH)

RÉPARTITION DES CHAMBRES VENDUES PAR ARCHIPEL

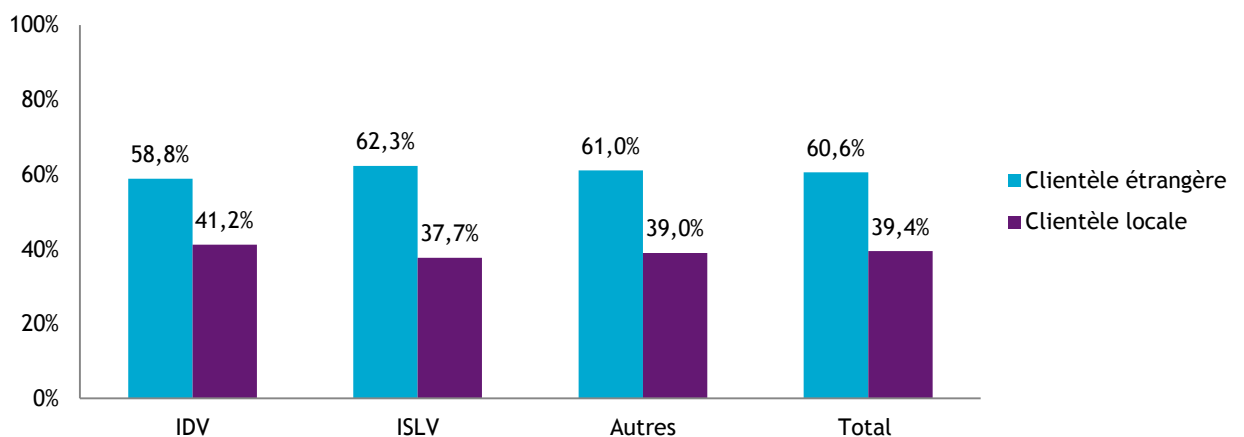


RÉPARTITION DES CHAMBRES VENDUES PAR CLASSEMENT TIARE



Source: ISPF - Enquête de Fréquentation dans la Petite Hôtellerie Familiale (EFPFH)

RÉPARTITION DES CHAMBRES VENDUES PAR TYPE DE CLIENTÈLE

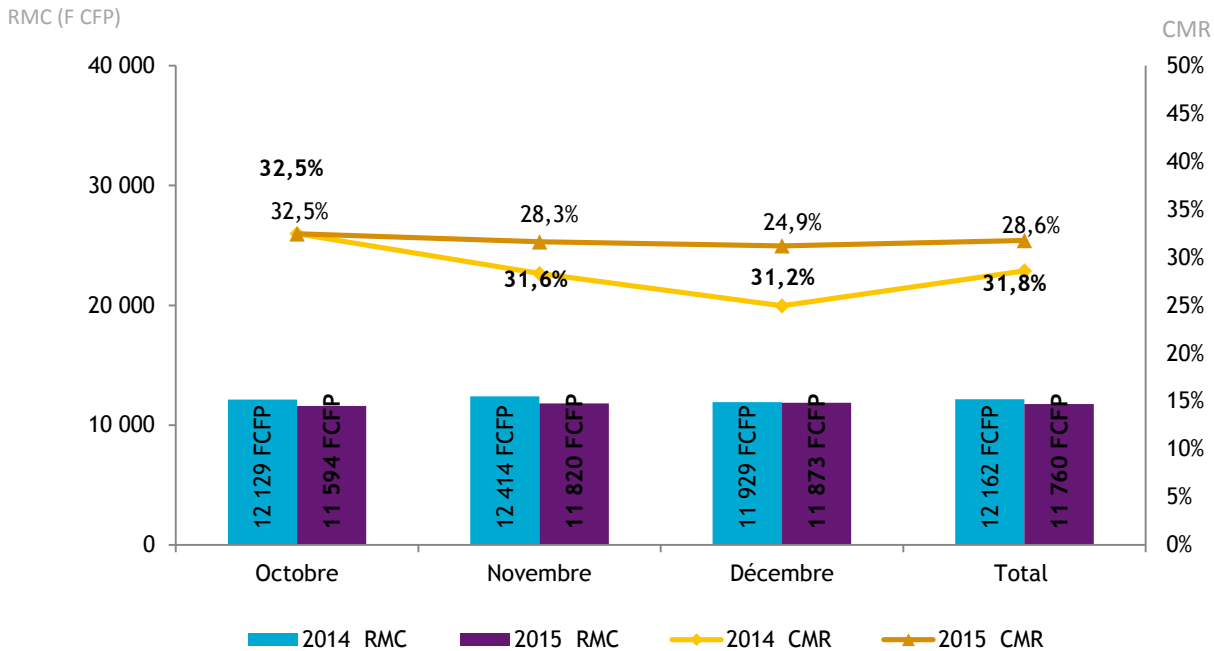


Source: ISPF - Enquête de Fréquentation dans la Petite Hôtellerie Familiale (EFPFH)

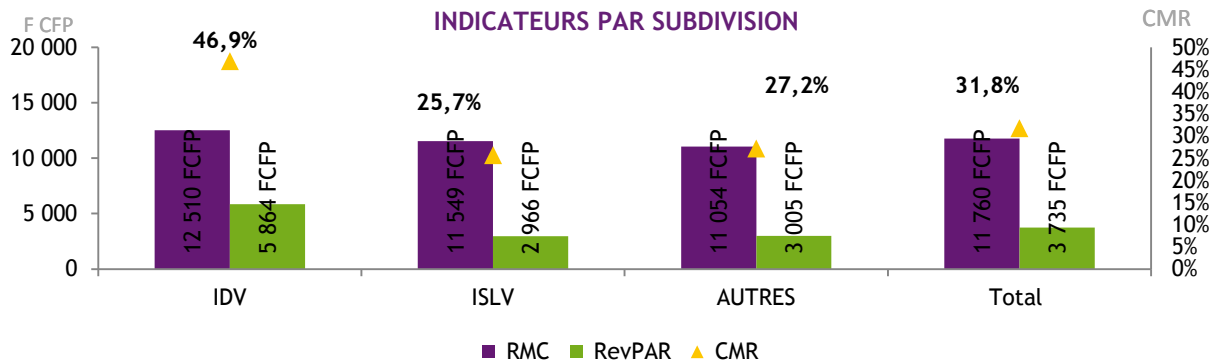


INDICATEURS DE GESTION DU TRIMESTRE : PENSIONS "CLASSÉES TIARE"

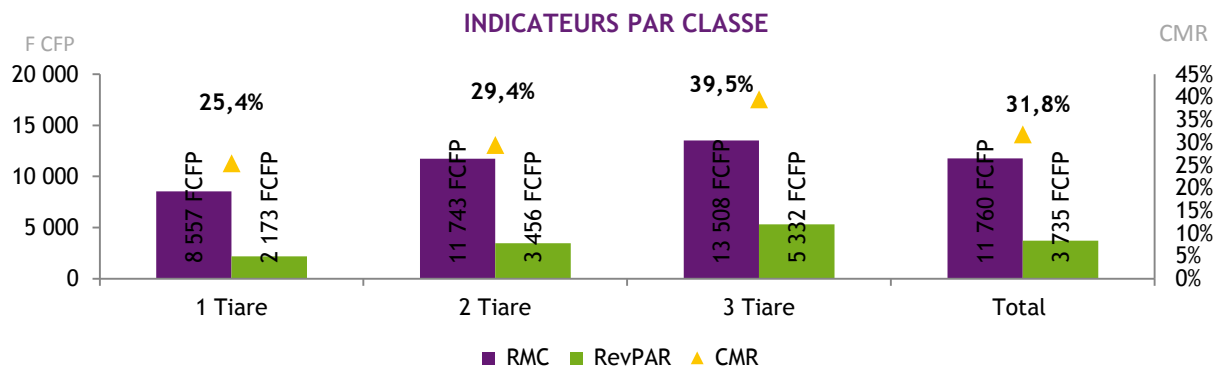
Revenu moyen par chambre louée : 11 760 FCFP
 Revenu moyen par chambre disponible : 3 735 FCFP
 Coefficient moyen de remplissage : 31,8%



Source: ISPF - Enquête de Fréquentation dans La Petite Hôtellerie Familiale (EPPHF)



Source: ISPF - Enquête de Fréquentation dans La Petite Hôtellerie Familiale (EPPHF)



Source: ISPF - Enquête de Fréquentation dans La Petite Hôtellerie Familiale (EPPHF)



DÉFINITIONS

Coefficient Moyen de Remplissage (CMR) : Exprimé en pourcentage, il indique le niveau moyen de fréquentation d'un hébergement sur la période donnée. Il est obtenu en divisant le nombre de chambres louées par le nombre de chambres offertes à la location.

Le Revenu Moyen par Chambre louée (RMC) : Le RMC reflète le prix moyen auquel est louée une chambre sur une période donnée. Il est obtenu en divisant la Recette hébergement par le nombre de chambres louées. Le RMC est exprimé hors taxes.

Le Revenu Moyen par Chambre disponible (RevPar) : Est obtenu en divisant la Recette hébergement par le nombre de chambres disponibles. Il peut également être obtenu en multipliant le RMC par le CMR. Il permet de mieux cerner les liens entre le remplissage et le prix de vente. Le RevPar est exprimé hors taxes.

Classement Tiare : Les établissements relevant de l'hébergement de tourisme chez l'habitant et de la petite hôtellerie familiale font l'objet d'un classement par nombre de fleurs de tiare croissant, de un à trois, suivant la qualité et les attraits touristiques de leur site d'implantation, le niveau de confort et d'équipement de leurs installations et les services proposés, sur la base de normes et selon des modalités fixées par l'arrêté n° 494 CM du 12 avril 2001 modifié. Que l'établissement soit existant ou en projet, la classification permet d'être reconnu mondialement par les professionnels du tourisme (parution dans le guide du voyage du GIE « Tahiti Tourisme ») et de solliciter des aides financières du Pays. (Source : Service du Tourisme (SDT))